



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218101632-20251215-2025\_DEL75-DE

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Commune  
de  
MAZAMET

2025 / 05 / 08

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTEES	: 07
ABSENTS	: 04
VOTANTS	: 29

Date de Convocation : *Lundi 8 Décembre 2025*

Date d'Affichage : *Lundi 8 Décembre 2025*

Secrétaire de Séance : *Frédéric CÈNES*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

MONNIER Laurent par FABRE Olivier  
PUECH Benoît par AMALRIC André  
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE  
MARTY-MARINONE Evelyne par ARMERO Séverine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### Etaient absents :

GORIN Serge  
CHABBERT Cécile  
MARTIN Michel  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde

**OBJET : Acompte sur le versement des subventions annuelles de fonctionnement**

Conformément aux règles de la comptabilité publique communale qui stipulent que les subventions versées aux associations sont des décisions qui doivent faire l'objet d'un vote individualisé du Conseil Municipal,

Considérant le vote du budget primitif principal de la Ville de Mazamet prévu d'ici le 30 avril 2026 et notamment l'attribution nominative des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2026,

Vu qu'il convient de décider par délibération du montant de l'acompte en anticipation sur la dotation annuelle 2026,

Considérant que cet acompte reste plafonné à 25% de la subvention de l'exercice précédent,

Vu les demandes d'acompte sollicitées par les associations,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générale » du mardi 09 décembre 2025,

**DECIDE, Après en avoir délibéré,**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire de demander au comptable public de procéder au paiement de cet acompte par anticipation du vote du Budget Primitif 2026,
- **De valider** le principe de l'inscription au Budget Primitif 2026, a minima, des sommes correspondantes aux acomptes listés ci-dessous,
- **D'accepter** les versements d'acomptes sur les subventions de l'année 2026, sollicités par les associations énumérées ci-après, correspondant à 25% des subventions attribuées en 2025 :

M.J.C. Fédération Midi Pyrénées :                    67 160 € X 25%        =    **16 790 €**

M.J.C. Mazamet gestion du Centre Social :    93 000 € X 25%        =    **23 250 €**

M.J.C. Mazamet :    40 500 € X 25%        =    **10 125 €**

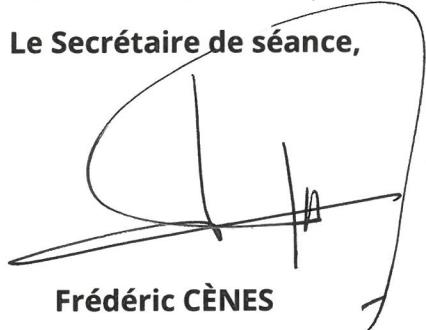
Jouet Haut Bois :    33 750 € X 25%        =    **8 437 €**

Tous les possibles :                                      2 500 € X 25%        =    **625 €**

**La délibération est adoptée par 28 voix présentes et représentées, ~~Marinone~~, Frédéric CÈNES n'ayant pas pris part au vote.**

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



Frédéric CÈNES

**Le Maire,**



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*